## Discours d'ouverture de Pierre Maille – Président du Conseil général du Finistère Session du Conseil général du 21 juin 2012

\_\_\_\_\_

Mes chers collègues,

Les scrutins des dernières semaines ont montré que les Français aspirent au changement. Après l'élection de François Hollande, ils ont choisi la cohérence et l'efficacité en lui donnant une solide majorité parlementaire.

Le Finistère, comme la Bretagne, s'inscrit pleinement dans cette évolution. Nos 8 députés appartiennent désormais à la nouvelle majorité. J'en suis très heureux et j'apprécie que chacun ait été élu ou réélu très nettement. Témoins de notre volonté politique d'assurer et de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie politique, ils sont 4 femmes et 4 hommes. Quatre d'entre eux ont siégé dans notre Assemblée départementale.

Je les félicite chaleureusement et leur adresse des vœux de succès pour leur mandat. J'adresse également des félicitations à notre collègue François Marc qui vient d'être nommé rapporteur général des Finances au Sénat.

Dans une période difficile pour la France et l'Europe, ils devront redonner confiance aux Français dans la capacité des élus à répondre à leurs préoccupations, par le respect des engagements pris et par une explication pédagogique de l'action publique éclairant les objectifs et justifiant le partage de l'effort collectif de redressement économique et financier.

Car une fois encore, l'abstention très élevée a marqué les élections législatives, traduisant le décalage entre les citoyens et leur système politique. De plus, l'abstention touche plus fortement les jeunes et ceux qui rencontrent le plus de difficultés dans notre société. Nous ne pouvons nous y résigner.

L'attente est particulièrement forte dans le domaine économique et pour l'emploi. Quelques secteurs connaissent des situations plus favorables, je pense au redémarrage de la construction navale à Brest, à la reprise de la Société Lagassé à Douarnenez, au beau plan de charge que vient d'annoncer le chantier Piriou à Concarneau, qu'il n'aurait pu obtenir sans le dragage du Port, que le Conseil général a réalisé.

Mais l'économie finistérienne est aussi source d'inquiétudes. En particulier les difficultés du groupe Doux se répercutent fortement sur toute la filière avicole et menacent des milliers d'emplois directs ou indirects, abattoirs, éleveurs, aliments de bétails, usines de transformation, transporteurs, port de Brest...

En liaison avec les Ministres concernés, les services de l'Etat, et le Conseil Régional, nous suivons attentivement l'évolution de ce dossier pour éviter la cessation d'activité et retrouver les conditions du maintien durable de l'activité.

Pour rester dans le domaine agricole, nous sommes partenaires de la mise au point des programmes de lutte contre les algues vertes dans les bassins versants finistériens concernés. La météo qui prend son temps pour laisser venir l'été a un effet positif : les algues vertes sont pour l'instant peu présentes sur nos plages. Toutefois le travail continue et après la baie de Concarneau-Fouesnant, nous serons appelés à nous prononcer sur le projet de la baie de Douarnenez. Michaël Quernez et surtout Armelle Huruguen ont suivi avec vigilance et pugnacité l'avancement de ce dossier. Nombre de nos propositions ont été intégrées sur le volet de la prévention et de l'évolution des pratiques agricoles qui demanderont un engagement fort des agriculteurs.

Coïncidence des dates, nous nous réunissons en séance plénière au moment où se tient à Rio la conférence internationale sur le développement durable.

Il y a 20 ans, en 1992, la première conférence avait vu l'engagement de près de 150 chefs d'Etat en faveur du développement durable pour en faire une priorité à l'échelle de la planète. Son retentissement avait suscité une forte mobilisation et initié les démarches d'Agenda 21.

L'enthousiasme est moins fort aujourd'hui du fait du contexte économique très défavorable. Et pourtant les inégalités et la misère sont toujours aussi présentes, le réchauffement climatique aussi menaçant, imposant la nécessité d'adapter nos modes de production et de consommation à la croissance démographique et à la raréfaction des ressources. Limiter Rio aux questions écologiques serait réducteur. Ce qui est en jeu, ce sont les relations entre Etats et les progrès d'une gouvernance mondiale qui lie étroitement développement, lutte contre la misère et environnement.

A notre échelle, notre Agenda 21, devenu désormais et depuis 2010, projet stratégique de notre collectivité, essaie de répondre à ces préoccupations.

Les contrats de territoire et l'évolution vers la territorialisation de nos politiques départementales en sont une illustration.

Nous proposons aux intercommunalités des contrats de territoire depuis 2008.

Nous devrions en 2013, avoir contractualisé avec l'ensemble des intercommunalités finistériennes.

Ces contrats s'appuient sur un diagnostic de territoire qui permet d'analyser les besoins et de déterminer les enjeux principaux auxquels doit répondre l'action publique. Ils ne remettent pas en cause le projet stratégique départemental ni les orientations politiques qui en découlent, mais facilitent la mise en œuvre de ce projet en l'adaptant à la situation de chaque intercommunalité.

Progressivement ces contrats doivent s'élargir à l'ensemble des politiques départementales, s'appuyer sur plus de transversalité, inclure les politiques d'action sociale insuffisamment présentes jusque là, mieux s'articuler avec les dispositifs de nos partenaires et les autres types de contrat (CUCS, Contrat de Pays proposé par le Conseil Régional, Contrat de Projet Etat-Région...). Nous devons aussi réfléchir sur l'échelle territoriale utile, qui n'est pas la même pour la politique de l'eau (bassin versant), celle des déchets (Nord-Centre-Sud), celle de l'insertion (pays), celle des équipements ou des services à la population (Communauté de commune)...

Le développement de cette politique contractuelle et la mise en œuvre de notre projet stratégique entrainent une évolution des pratiques professionnelles. L'accompagnement de ces changements mérite une grande attention : des objectifs clairs pour chacun, des cadres formés et accompagnés pour mobiliser leurs équipes, un dialogue social régulier avec les organisations syndicales, des dispositifs propres à maintenir la qualité de vie au travail, sans laquelle il ne peut y avoir de qualité du travail...

Les organisations syndicales se sont exprimées récemment sur le dialogue social. Ce dialogue est soutenu et régulier, même s'il nous arrive parfois de commettre des maladresses. Le dialogue est toujours perfectible. Admettons aussi que le dialogue n'aboutit pas toujours au consensus sur toutes les demandes.

Un agenda social a été élaboré avec les organisations syndicales. Il identifie un ensemble de thèmes sur lesquels des groupes de travail se réunissent et feront des propositions.

En ce qui concerne la politique salariale, la valeur du point d'indice de la fonction publique n'a pas évolué depuis deux ans. La négociation sur ce sujet relève du niveau national. La fonction publique est soumise à un cadre réglementaire national, c'est l'avantage du statut auquel les syndicats sont attachés. En contrepartie, les marges de manœuvre locales sont réduites pour le faire évoluer si nous ne voulons pas introduire des distorsions qui renforceraient les inégalités entre personnels des collectivités. Nous donnerons priorité dans les évolutions possibles à la situation des personnels de catégorie C.

De nombreux échanges avec les personnels ont également précédé les décisions concernant le Centre départemental de l'enfance. Lors de la réunion du comité technique d'établissement, les représentants du personnel se sont unanimement abstenus. Ils ont marqué à la fois leur satisfaction sur les moyens nouveaux en personnels éducatifs qui traduisent l'attention portée au respect de la règlementation du travail et leur inquiétude devant les nouveaux modes de fonctionnement, le bouleversement des habitudes de travail qui feront encore l'objet de réunions prochainement. Enfin un CHSCT sera installé le 29 juin.

Je vous engage vivement à lire avec attention le rapport d'activité des services, car vous y trouverez des informations nombreuses sur la traduction opérationnelle par les services, des orientations de notre projet stratégique, et sur l'organisation et l'amélioration du service public départemental. Le rapport valorise particulièrement la contribution au projet stratégique des directions fonctionnelles et des territoires d'action sociale.

Il propose une lecture très claire des objectifs poursuivis et de la globalité de l'action de tous les services départementaux. Roger Mellouët et Bruno Acar nous présenteront ce rapport d'activité avant l'examen du compte administratif du CA.

Au cours de cette séance, nous examinerons également la décision modificative (DM1). Elle permet des ajustements du budget adopté en janvier. En particulier en fonctionnement nous finançons le surcoût du maintien en IME de jeunes de plus de 20 ans, qui était en discussion avec les associations gestionnaires depuis 2 ans et en investissement le résultat de la conciliation engagée, par l'intermédiaire du Président du Tribunal administratif, sur le contentieux engagé par le groupement d'entreprises qui a construit le Pont de Térénez.

Comme tous les ans, le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'année précédente. Nous avons bénéficié d'une évolution très favorable en 2011 des droits de mutation alors que la tendance en ce début d'année 2012 est au ralentissement. Le nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'APA est en diminution, tandis que les dépenses liées à la Prestation de Compensation du Handicap ont continué d'augmenter. Nous avons maintenu le niveau de nos dépenses d'investissement sans accroître notre endettement, toujours inférieur en moyenne à celui des départements de taille comparable.

Le compte administratif 2011 confirme la maîtrise de nos coûts de fonctionnement et la bonne qualité de nos prévisions budgétaires. Il ne nous garantit pas que cette situation soit durable. Les fluctuations imprévisibles des droits de mutation, la faiblesse de notre autonomie fiscale, la stagnation des dotations d'un Etat en difficulté financière, la croissance continue des allocations de solidarité, rendent urgente la refondation des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, basée sur la confiance et la solidarité.

Nous attendons de la nouvelle majorité, qu'elle revienne sur la loi de décembre 2010, en supprimant le conseiller territorial et en proposant une nouvelle étape de la décentralisation.

La mission conduite, à ma demande, par Michaël Quernez a exposé 25 propositions en matière de gouvernance et de partenariat. Cela nous donne, me semble-t-il, une longueur d'avance dans les débats à venir qui, je l'espère, permettront de renforcer la convergence des

nos concitoyens. « seul le prononcé fait foi »

politiques publiques, d'améliorer la qualité et l'adaptation de l'action publique aux besoins de